

Numéro:

20160518019107

18/05/2016 Établi le : Validité maximale: 18/05/2026



#### Logement certifié

Rue: Rue de la Clef nº: 29 boîte: 3

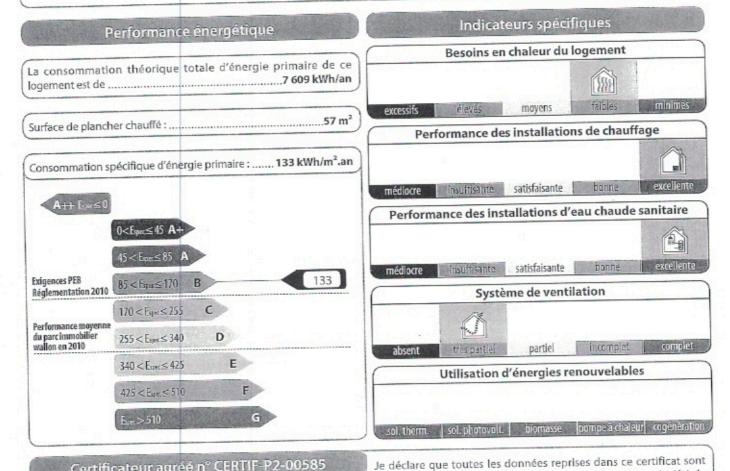
CP:7000

Localité: Mons

Certifié comme : Appartement

Date de construction : Inconnue





## Certificateur agréé n° CERTIF-P2-00585

Nom / Prénom : DRAGUET Aurélie

Adresse: Rue du Lustre

n°:8

CP:7133

Localité : Buvrinnes

Pays: Belgique

certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 23oct.-2014. Version du logiciel de calcul 2.2.2.

Date: 18/05/2016

Signature :\_-

conformes au protocole de collecte de données relatif à la

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de

aureco spri www.aureco.be

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be



Numéro: 20160518019107

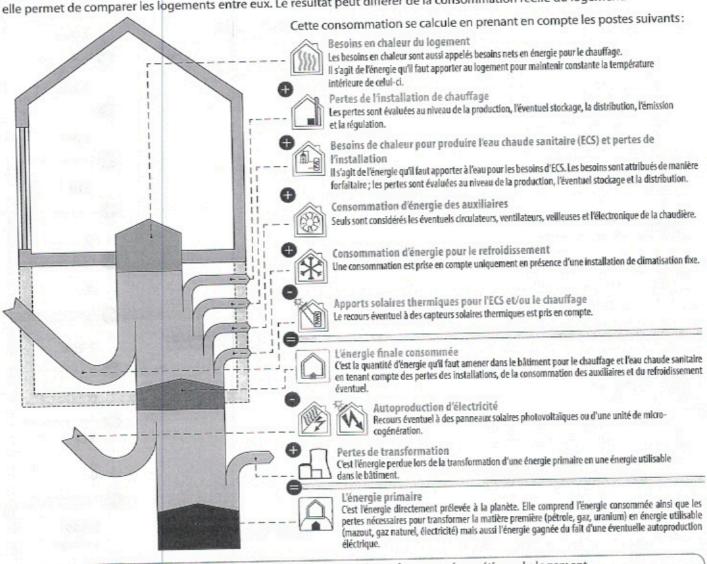
Établi le : 18/05/2016 Validité maximale : 18/05/2026



Wallonie

## Méthode de calcul de la performance énergétique

Conditions standardisées - La performance énergétique du logement est évaluée à partir de la consommation totale en énergie primaire. Elle est établie pour des conditions standardisées d'utilisation, notamment tout le volume protégé est maintenu à 18° C pendant la période de chauffe, jour et nuit, sur une année climatique type. Ces conditions sont appliquées à tous les logements faisant l'objet d'un certificat PEB. Ainsi, seules les caractéristiques techniques du logement vont influencer sa consommation et non le style de vie des occupants. Il s'agit donc d'une consommation d'énergie théorique en énergie primaire; elle permet de comparer les logements entre eux. Le résultat peut différer de la consommation réelle du logement.



L'électricité: une énergie qui pèse lourd sur la performance énergétique du logement. À l'inverse, en cas d'auto-production d'électricité (via panneaux Pour 1kWh consommé dans un logement, il faut 2,5 kWh d'énergie photovoltaïques ou cogénération), la quantité d'énergie gagnée dans une centrale électrique. Les pertes de transformation sont est aussi multipliée par 2,5; il s'agit alors de pertes évitées au donc importantes, elles s'élèvent à 1,5 kWh. niveau des centrales électriques. EXEMPLE D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE EXEMPLE D'UNE INSTALLATION DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE - 1 000 kWh Panneaux photovoltaïques 10 000 kWh Consommation finale en chauffage 0 - 1 500 kWh Pertes de transformation évitées 15 000 kWh Pertes de transformation -2500 kWh Économie en énergie primaire Consommation en énergie primaire 25 000 kWh Actuellement, les autres énergies (gaz, mazout, bois...) ne sont pas impactées par des pertes de transformation.



Numéro: 20160518019107

Établi le : 18/05/2016 Validité maximale : 18/05/2026



#### Preuves acceptables

Le présent certificat est basé sur un grand nombre de caractéristiques du logement, que le certificateur doit relever en toute indépendance et selon les modalités définies par le protocole de collecte des données.

- Certaines données nécessitent un constat visuel ou un test; c'est pourquoi le certificateur doit avoir accès à l'ensemble du logement certifié. Il s'agira essentiellement des caractéristiques géométriques du logement, de certaines données propres à l'isolation et des données liées aux systèmes.
- D'autres données peuvent être obtenues également ou exclusivement grâce à des documents bien précis. Ces
  documents sont nommés «preuves acceptables» et doivent être communiqués au certificateur par le demandeur;
  c'est pourquoi le certificateur doit lui fournir un écrit reprenant la liste exhaustive des preuves acceptables, au
  moins 5 jours avant d'effectuer les relevés dans le bâtiment, pour autant que la date de la commande le permette.
  Elles concernent, par exemple, les caractéristiques thermiques des isolants, des données techniques relatives à
  certaines installations telles que le type et la date de fabrication d'une chaudière ou la puissance crête d'une
  installation photovoltaïque.

À défaut de constat visuel, de test et/ou de preuve acceptable, la procédure de certification des bâtiments résidentiels existants utilise des valeurs par défaut. Celles-ci sont généralement pénalisantes. Dans certains cas, il est donc possible que le poste décrit ne soit pas nécessairement mauvais mais que, tout simplement, il n'a pas été possible de vérifier qu'il était bon!

Postes	Preuves acceptables prises en compte par le certificateur	Références et descriptifs		
Isolation thermique	Donnée produit	nouveau chassis bois de marque PVC double vitrage Argon / Al> DV Haut rendement.		
Étanchéité à l'air	Pas de preuve			
Ventilation	Pas de preuve			
Chauffage	Plaquette signalétique	Chaudière condensation Junkers de type TOP2 28-3 ZWB		
Eau chaude sanitaire	Pas de preuve			



20160518019107 Numéro:

Établi le : 18/05/2016 Validité maximale: 18/05/2026



Wallonie

## Descriptions et recommandations -2-

			Surface	Justification
Туре		Dénomination	Surface	ATHERET SECTIONS OF THE STORY
2 Par La perfo	ois avec un be	on niveau d'isolation nique des parois est compa	rable aux exigenc	es de la réglementation PEB 2010.
$\bigcap$	M1b	Mur Jardin	16,8 m <sup>2</sup>	Polystyrène expansé (EPS), 12 cm
	F1	pvc DV - 2014	8,1 m <sup>2</sup>	Double vitrage haut rendement - (U <sub>g</sub> = 1,4 W/m².K) Châssis PVC
Recomi	mandations:	isolation a renforcer (si fiec	AUCUNE	ir vérifié le niveau d'isolation existant).
	rois sans isola mandations :			
1000			AUCUNE	
Recom	mandations :		connue	veau d'isolation existant).



Numéro:

20160518019107

Établi le :

18/05/2016 Validité maximale: 18/05/2026



Wallonie

### Descriptions et recommandations -4-

Performance des installations de chauffage			Rendement			
Promes.					80 %	global en énergie primaire
médiocre	insuffisante	satisfaisante	bonne	excellente		printaire

Inst	allation de chauffage central			
Production	Chaudière, gaz naturel, à condensation			
Distribution	Aucune canalisation non-isolée située dans des espaces non-chauffés ou à l'extérieur			
Emission/ régulation	Radiateurs, convecteurs ou ventilo-convecteurs, avec vannes thermostatiques Présence d'un thermostat d'ambiance			



## Certificat de Performance Énergétique (PEB)

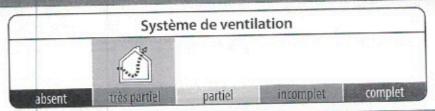
Bâtiment résidentiel existant

20160518019107 Numéro: 18/05/2016 Établi le :

Validité maximale: 18/05/2026



## Descriptions et recommandations -6-





#### Système de ventilation

#### N'oubliez pas la ventilation!

La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Le certificateur a fait le relevé des dispositifs suivants.

Ouvertures d'alimentat réglables (OAR) ou mécaniques (OAN		Locaux humides	Ouvertures d'évacuation réglables (OER) ou mécaniques (OEM)	
chambre1	aucun	cuisine ouverte toilette	aucun	
salon/sàm				
301011,30111		salle de douche	OEM	

Selon les relevés effectués par le certificateur, seules des ouvertures d'évacuation de l'air vicié sont présentes dans le logement. Le système de ventilation n'est donc pas conforme aux règles de bonne pratique.

Recommandation : La ventilation des locaux est essentielle pour la santé des occupants et la salubrité du logement. Il est vivement conseillé d'installer un système de ventilation complet. Si des améliorations sont apportées à l'étanchéité à l'air, il faut apporter d'autant plus d'attention à la présence d'un tel système. De plus, en cas de remplacement des fenêtres et portes extérieures, la réglementation exige que les locaux secs soient équipés d'ouvertures d'alimentation (naturelles ou mécaniques).

#### Commentaire du certificateur

Seul un extracteur est présent dans la salle de douche. Il est important de bien ventiler le bien.



## Certificat de Performance Énergétique (PEB)

Bâtiment résidentiel existant

Numéro:

20160518019107

Établi le :

18/05/2016



Validité maximale: 18/05/2026

#### Impact sur l'environnement

Le CO<sub>2</sub> est le principal gaz à effet de serre, responsable des changements climatiques. Améliorer la performance énergétique d'un logement et opter pour des énergies renouvelables permettent de réduire ces émissions de CO<sub>2</sub>.

Émission annuelle de CO <sub>2</sub> du logement	1 435 kg CO <sub>2</sub> /an
Surface de plancher chauffée	57 m <sup>2</sup>
Émissions spécifiques de CO <sub>2</sub>	25 kg CO <sub>2</sub> /m².an

1000 kg de CO<sub>2</sub> équivalent à rouler 8400 km en diesel (4,5 l aux 100 km) ou essence (5 l aux 100 km) ou encore à un aller-retour Bruxelles-Lisbonne en avion (par passager).

#### Pour aller plus loin

Si vous désirez améliorer la performance énergétique de ce logement, la meilleure démarche consiste à réaliser un audit énergétique dans le cadre de la procédure d'avis énergétique (PAE2) mise en place en Wallonie. Cet audit vous donnera des conseils personnalisés, ce qui vous permettra de définir les recommandations prioritaires à mettre en œuvre avec leur impact énergétique et financier. L'audit permet également d'activer certaines primes régionales (voir ci-dessous).



Le certificat PEB peut servir de base à un audit énergétique.

#### Conseils et primes

La brochure explicative du certificat PEB est une aide précieuse pour mieux comprendre les contenus présentés.

Elle peut être obtenue via : - un certificateur PEB

- les guichets de l'énergie
- le site portail http://energie.wallonie.be

Sur ce portail vous trouverez également d'autres informations utiles notamment :

- la liste des certificateurs agréés;
- · les primes et avantages fiscaux pour les travaux d'amélioration énergétique d'un logement;
- des brochures de conseils à télécharger ou à commander gratuitement;
- · la liste des guichets de l'énergie qui sont là pour vous conseiller gratuitement.

#### Données complémentaires

Permis de bâtir / d'urbanisme / unique obtenu le : NÉANT

Référence du permis : NÉANT

Prix du certificat : 105 € TVA comprise



Numéro :

20160518019107

Établi le : 18/05/2016 Validité maximale : 18/05/2026



#### Descriptif complémentaire -2-

#### Systèmes



#### Commentaire du certificateur

La visite a permis de mettre en évidence:

- l'appartement a été réalisé dans le bâti arrière,
- la façade jardin a été isolée par l'extérieur (12cm EPS sous enduit),
- les châssis ont été remplacés,
- le plafond est mitoyen,
- le sol est mitoyen,
- le chauffage est assuré par une chaudière à condensation située dans le hall,
- l'eau chaude sanitaire de la salle de bain et de la cuisine est assurée par la chaudière,
- la ventilation est partielle (extraction en salle d'eau), une bonne ventilation du bien est indispensable, d'autant que le bien est correctement isolé et présente, a priori, une bonne étanchéité à l'air.